

commandants des postes les instructions suivantes: "Tu as exigé, disait-il, que nous prenions les plus justes mesures pour nous mettre en état d'opposer la même résistance aux forces considérables que les ennemis emploient de tous côtés, sitôt que la saison leur permettrait d'entrer en campagne: nous ne saurions, par conséquent, pourv. le assez tôt à des objets aussi importants, de la célérité desquels le salut de **cette** colonie dépend essentiellement."

Dans cette même lettre il annonçait un recensement général, et il ordonnait aux hommes de seize à soixante ans de se tenir prêts à marcher au premier appel.

Déjà, l'été précédent, la plus grande partie des hommes valides avait été obligée de marcher à la frontière. La culture des champs, laissée aux femmes et aux vieillards, n'avait donné qu'une bien faible récolte, bonne aubaine pour Bigot, qui en profita pour taxer le blé à douze francs le minot pour le roi, de trente-six à quarante francs pour les particuliers. Pour mettre le comble à ces exactions, les habitants des campagnes furent forcés de loger et nourrir les troupes moyennant la faible rémunération de quinze francs par homme et par mois.

Ceci nous explique la présence d'un détachement de soldats du régiment du Berry, sous le commandement d'un jeune officier, dans la paroisse de Ste-Anne de Beaupré vers la fin de décembre 1758.